

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

### COMMUNE DE DERVAL

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/119 en date du 5 mai 2022, une consultation du public est prévue à la mairie de Derval, pendant une période de quatre semaines du lundi 20 juin au mercredi 20 juillet 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la société TRANSPORTS MALGOGNE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles de 4 cellules à Derval, parc d'activités des Estuaires.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 3 juin 2022, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Derval, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Derval, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.